



MFC REAL FRASNES  
Association de Fait

Siège social: rue de la Cure, 8 6210 Rêves

Président: HENRY Frédéric

Secrétaire et Trésorière: HENRY Patricia

Chers parents,

La saison footballistique de salle reprend prochainement.

La cotisation est de 120€ pour les catégories diabolins et préminimes avec un entraînement par semaine et de 140€ pour les minimes, cadets, scolaires et juniors avec deux entraînements par semaine. Pour les catégories adultes elle est de 150€. Pour un troisième entraînement par semaine un montant de 40€ est à rajouter à la cotisation énoncée ci-dessus.

Celle-ci doit être versée avant le 30 septembre 2017. Elle nous permet de payer l'affiliation à l'Union Belge de Football en salle du Hainaut, ainsi que l'assurance mais nous permet également de couvrir les frais occasionnés pour l'achat des équipements.

Une réduction de 20€ est accordée sur la cotisation du deuxième enfant de la même famille. Il va de soi que pour les enfants préinscrits c'est-à-dire qui ont déjà versé la somme de 50€, ce montant est à déduire de la cotisation énoncée ci-dessus.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, l'enfant devra porter le training du club lors des matchs ou représentations extérieures, celui-ci est disponible au prix de 40€ à verser en même temps que la cotisation.

Pour les nouveaux joueurs, il vous est également possible d'acheter le sac de sport du club, identique à celui des anciens joueurs et ce pour la somme de 25€.

Nous vous signalons que certaines mutuelles interviennent dans le remboursement des frais d'une activité sportive. N'hésitez pas à nous donner le document que nous compléterons.

Nous vous invitons donc à verser le montant demandé (cotisation + training) sur le compte ING ouvert au nom du « **MFC REAL FRASNES** » **IBAN BE77 3770 5294 3142** avec la communication : **NOM + PRENOM DU JOUEUR + CATEGORIE D'AGE**

Si la cotisation n'est pas réglée dans les délais impartis, le joueur n'aura plus qu'accès aux entraînements jusqu'à la fin de l'année 2017. Une fois passé ce délai, le joueur ne sera plus admis au club pour des raisons d'assurances et de responsabilités.

Chaque joueur qui réalisera une action de mécénat en apportant au club un sponsor d'un montant minimum de 450€ HTVA, verra sa cotisation offerte.

Bonne saison!

Le comité,